

# **COMMUNE DE NOYELLETTE**

## **Compte rendu de la séance du 27 août 2020**

La séance ouverte à 19h30 et close à 21h45.

### **Ordre du jour:**

- Rénovation salle des fêtes et subventions
- Désignation du représentant à la CLECT
- Désignation élu référent sécurité routière
- Demandes de subvention
- Projet associatif comité des fêtes
- Vente du logement communal
- Arbre du cimetière
- Clôture du terrain marie/école
- Electricité église
- Tableaux école
- Faucardage du gy
- Audit éclairage public
- Signalisation rue d'enfer

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Sophie LARIVIERE, Agnès PEZZA, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Vincent PUCHOIS, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents :

Représentés :

### **Délibérations du conseil:**

#### **Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I) ( DE 2020 31)**

La séance ouverte, Madame le Maire forme le Conseil Municipale qu'à la suite de son élection en date du 23/06/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- DESIGNER Madame Vendeville Nadine, Maire domicilié à 175 chemin du gué, 62123 NOYELLETTE, mairie-noyелlette@orange.fr 03.21.58.37.89, comme déléguée titulaire de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts.
- DEMANDE à Madame le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

### Vote de crédits supplémentaires - noyelle eau ( DE 2020 32)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
60633	Fournitures de voirie	-400.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	400.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2184	Mobilier	400.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		400.00
<b>TOTAL :</b>		<b>400.00</b>	<b>400.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>400.00</b>	<b>400.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### Subvention de l'école de musique "Les Raunes" ( DE 2020 33)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'école de musique "Les Raunes" concernant une demande d'aide pour financer l'inscription de DEBERLES Maxence et DOREMUS Célian.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer la somme de 20 euros par enfant soit 40 euros à l'école de musique "Les Raunes".

### Subvention à ADNS ( DE 2020 34)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'Association du Développement de Nouveaux Services aux Personnes Agées pour une demande de subvention pour soutien municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer la somme de 20 euros.

### Désignation représentant à la CLECT ( DE 2020 35)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner le représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Madame COUPPE Aurore est volontaire pour représenter la commune à la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime désigne Mme COUPPE Aurore comme représentante de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

### Désignation représentant à la sécurité routière ( DE 2020 36)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner le représentant de la commune référent à la sécurité routière afin de faciliter les échanges avec la coordination sécurité routière de la préfecture.

Madame BOLIN Maryline est volontaire pour référent à la sécurité routière sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime désigne Mme BOLIN Maryline comme représentante référent à la sécurité routière.

### Rénovation énergétique de la salle des fêtes ( DE 2020 37)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de l'audit énergétique qui a été réalisé sur la salle des fêtes dans l'optique de la rénover.

Après exposition de l'ensemble des scénaris étudiés par OPTERE, le Conseil Municipal valide le projet 3bis incluant (label BBC rénovation):

- l'isolation des murs extérieurs avec une isolation thermique intérieure sur l'intégralité du bâtiment ;
- Mise en place d'un faux plafond démontable en dalles 600\*600mm avec mise en place d'un isolant ;
- Remplacement des menuiseries bois existantes par des menuiseries alu, double vitrage ;
- Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau ;
- Electricité de la chaufferie ;
- Panoplie hydraulique + raccordement ;
- Mise en place de panneaux rayonnants en faux-plafond ;
- Remplacement des éclairages du bar et sanitaires par un éclairage LED avec détecteur ;
- Mise en place d'un système de ventilation simple flux autoréglable;

Le coût total est estimé à 97500 € HT auquel il faut ajouter les frais de maîtrise d'oeuvre s'élevant à 15000 € HT.

Madame le Maire précise que sur ce projet, il est possible d'obtenir les subventions suivantes :

- FARDA pour 40 %
- DETR pour 25 %
- FDE 62 : 140 €/m2 soit environ 21000€
- CEE environ 4318 €

Reste à charge minimum pour la commune : 20 % du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide ce projet sur la base du scénario 3 bis, pour le coût total de 97500 € HT + 15000 € HT de maîtrise d'oeuvre, ainsi que la demande des subventions sus-mentionnées.

## **Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :**

### **Projet associatif du comité des fêtes :**

Madame le Maire expose au conseil municipal son souhait de créer un comité des fêtes pour animer la commune.

Elle demande l'avis au conseil municipal et si certains sont volontaires.

Après délibération, le conseil municipal préfère que le comité des fêtes soit indépendant, et propose de diffuser l'information dans les boîtes aux lettres pour avoir le retour des habitants et recenser les volontaires.

### **Logement communal :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rendez-vous le 03/09 pour visiter le logement avec un notaire dans le but de le vendre.

Elle ajoute que la présence de la citerne à incendie sur ce terrain, obligera la commune à diviser la parcelle et délimiter la citerne.

### **Arbre du cimetière :**

Madame le Maire présente un devis pour abattre le fresne du cimetière. Le conseil demande des devis complémentaires pour comparer et d'ajouter sur ces devis le 2e arbre du fond ainsi qu'une option du retrait du bois.

### **Clôture Mairie-Ecole :**

Madame le Maire présente un devis pour la fourniture et la pose d'un grillage rigide sur le terrain attenant à la mairie. Le conseil demande des devis complémentaires pour comparer les prix.

### **Electricité église :**

Madame le Maire précise au conseil la liste des travaux électriques réalisés dans l'église durant les vacances. Remplacement des sports, va et vient, prises et compteur pour un coût total de 760.91 € HT

Elle précise que véritas est en charge du contrôle de la salle des fêtes tous les ans mais que l'église et la mairie/école non. Le conseil propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'en débattre.

### **Tableaux école :**

Madame le Maire précise au conseil que suite à la demande de la nouvelle institutrice, de nouveaux tableaux ont été installés dans la classe durant les vacances. le coût total est de 281 € TTC.

### **Faucardage du gy :**

Madame le Maire fait part au conseil qu'il serait nécessaire de faucarder sous le pont. Le conseil convient de trouver une date pour le faire ensemble.

### **Audit Eclairage Public :**

Durant les vacances, l'audit énergétique de l'éclairage public a été réalisé par l'entreprise ERC en concertation avec la fde62.

Le résultat sera communiqué dès réception.

### Signalisation rue d'enfer :

Madame le Maire précise au conseil municipal que la signalisation rue d'enfer est en cours. Les dents de requins sur le dos d'âne vont être tracées et le panneau "impasse" posé à l'entrée de la rue.

### Affaire Mr et Mme Villala :

Madame le Maire a lu le courrier transmis à Maître Dutat le 06/08/2020 suite au courrier reçu du Tribunal administratif de Lille. Elle précise qu'elle a rendez-vous, en présence de Mr DEBERLES son 1er adjoint, et Maître DUTAT l'avocat de la commune, pour l'expertise du tribunal au domicile de Mr et Mme Villala le 09/09/2020.

### Syndicat des eaux :

Mr Collier précise au conseil municipal que suite à la dernière réunion du syndicat des eaux, le président de ce dernier se propose de venir faire une présentation générale du syndicat au conseil s'il le souhaite.

Fait à Noyellette, le 08/09/2020

N. VENDEVILLE, Maire

**Mr DEBERLES Sylvain    Mme LARIVIERE Anne-Sophie    Mme LEGRAND Alice**

**Mr COLLIEZ Guillaume    Mme COUPPE Aurore    Mme LEBRAN Anne-Marie**

**Mme PEZZA Agnès    Mr PUCHOIS Vincent    Mme BOLIN Maryline**

**Mr DOMANIECKI Antoine**